

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-402 du 3 Décembre 1987

chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Guy Landry HAZOUME, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 28 Novembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 28 Novembre 1987, le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Guy Landry HAZOUME.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU. le 3 Décembre 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 CCP 2 CPC 6
MEEC-MJLEPSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-
GCONB 4 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 2 PREFETS 6 JORPB 1.